

PLAN DE COURS

DDU-3000 : Stage en développement durable I

NRC 55996 | Été 2021

Préalables : DDU 1000	
Mode d'enseignement : Présentiel	
Temps consacré : 0-9-0	Crédit(s) : 3

Dans ce stage en milieu professionnel, l'étudiant établit des liens entre les connaissances acquises en développement durable et le marché du travail, et il met en pratique ses compétences, ses habiletés et ses connaissances dans la résolution de problèmes en lien avec le développement durable. Le stage est d'une durée minimale de 135 heures. Il est réservé à l'étudiant admis au profil en développement durable, au baccalauréat en développement durable du territoire ou au certificat en développement durable. Pour obtenir davantage d'information sur ce stage, écrire à : info@ffgg.ulaval.ca.

Stage en milieu professionnel réservé exclusivement à l'étudiant admis au profil en développement durable ou au certificat en développement durable, ayant acquis 24 crédits et plus et une moyenne égale ou supérieure à 2,67/4,33. Ce stage lui permet d'établir des liens entre les connaissances acquises en développement durable et le marché du travail. Ainsi, l'étudiant est appelé à mettre en pratique ses compétences, ses habiletés et ses connaissances dans la résolution de problèmes en lien avec le développement durable. Le stage est d'une durée minimale de 135 heures. Pour obtenir davantage d'information sur ce stage, veuillez écrire à info@ffgg.ulaval.ca.

Plage horaire

Stage		
-	00h00 à 00h00	Du 3 mai 2021 au 13 août 2021

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

Site de cours

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=129675>

Coordonnées et disponibilités

Justine Gagnon

Enseignante

Pavillon Abitibi-Price, Local 3163

justine.gagnon@ggr.ulaval.ca

Soutien technique

Équipe de soutien - Systèmes technopédagogiques (BSE)

<http://www.ene.ulaval.ca> 

418-656-2131 poste 414331

Sans frais: 1-877 7ULAAVAL, poste 414331

Automne et hiver	
Lundi au jeudi	8 h à 19 h
Vendredi	8 h à 17 h 30
Été	
Lundi au jeudi	8 h à 17 h
Vendredi	8 h à 16 h

Sommaire

Description du cours	4
But du cours	4
Objectifs	4
Formule pédagogique	4
Inscription au cours	4
Conditions d'admission	4
Recherche d'un milieu d'accueil pour le stage	4
Les partenaires du stage	5
Durée du stage	5
Le mandat du stage	5
Le rapport final d'activité	6
Conditions sanitaires relatives à la Covid-19 et rémunération	6
Contenu et activités	6
Évaluation et résultats	6
Évaluation des apprentissages	6
Informations détaillées sur les évaluations sommatives	7
Engagement de stage	7
Rencontre et rapport d'évaluation 1	7
Rencontre et rapport d'évaluation 2	7
Rapport final	7
Seuil de réussite	7
Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat	8
Correction linguistique, retard et présentation des travaux	8
Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation	8
Absence aux examens	9
Étudiants ayant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle	9
Matériel didactique	9
Bibliographie	9
Bibliographie	9

Description du cours

But du cours

Dans ce stage en milieu professionnel, l'étudiant.e établit des liens entre les connaissances acquises en développement durable et le marché du travail, et il met en pratique ses compétences, ses habiletés et ses connaissances dans la résolution de problèmes en lien avec le développement durable.

Objectifs

Au terme du stage, l'étudiant.e devra avoir acquis:

- une perspective d'ensemble, des concepts, des méthodes et des attitudes de travail appropriés pour comprendre un problème pratique et pour formuler une solution pertinente;
- les aptitudes nécessaires pour appliquer les connaissances acquises à des problèmes nouveaux et concrets;
- la capacité de transmettre ses connaissances aux collègues de travail;
- l'aisance pour communiquer la nature de ses réalisations et l'évolution de sa démarche d'intégration;
- une expérience concrète de travail sur le plan professionnel et humain;
- la maturité pour porter un jugement critique pertinent sur diverses réalisations, les siennes et celles d'autrui.
- la capacité de rédiger un rapport.

Formule pédagogique

Le délai normal pour compléter l'ensemble de l'activité est de 15 semaines et doit être réalisé au cours de la session à laquelle le stage est inscrit à l'horaire de l'étudiant.e. Or, il revient à l'étudiant.e et à la personne responsable sur le lieu de stage de déterminer l'horaire précis des activités et la répartition des 135 heures minimales sur l'ensemble de la session.

Le stage est une activité pédagogique de 3 crédits dont l'essentiel du temps de l'étudiant.e est consacré à la réalisation d'un mandat d'activité réalisé dans un contexte d'emploi. Toutefois, il s'agit fondamentalement d'une activité d'apprentissage et pour respecter cette orientation pédagogique, l'évaluation est étalée dans le temps et considère l'atteinte des divers objectifs du cours.

Inscription au cours

Le stage en développement durable peut être effectué à l'un ou l'autre des trois trimestres de l'année, soit l'automne, l'hiver ou l'été. Cependant, l'étudiant.e qui désire inscrire le cours à son horaire devrait déjà, **avant le début de la session** d'inscription, avoir identifié un milieu d'accueil ainsi qu'une personne ressource prête à superviser ses activités dans le cadre du stage. Il est également important de prendre note que l'étudiant doit être inscrit **avant d'entreprendre le stage** et que la responsable du cours doit en être informée avant le début de l'activité en milieu de travail.

Conditions d'admission

Seuls les étudiant.e.s admis.e.s au profil en développement durable (et 24 crédits acquis), au baccalauréat en développement durable du territoire (et 24 crédits acquis) ou au certificat en développement durable (avec 15 crédits acquis), peuvent poursuivre le stage en développement durable.

Recherche d'un milieu d'accueil pour le stage

Il appartient à l'étudiant.e de se trouver un milieu de stage qui correspond à son champ d'intérêt dans le domaine du développement durable. Il ou elle devra s'assurer qu'une personne-ressource acceptera de superviser ses activités. L'étudiant.e devra rencontrer la personne-ressource pour discuter des besoins du milieu et identifier un projet potentiel qu'il conviendra de soumettre au responsable du cours pour obtenir son approbation.

À noter que des stages sont également offerts à chaque session via l'Institut EDS:

ihqeds.ulaval.ca/formations/stages-developpement-durable/

Nous vous invitons également à consulter Madame Marjorie Guay, conseillère en emploi et stages à la faculté de foresterie, de géographie et de géomatique, qui pourra vous accompagner dans vos démarches en vue de trouver un milieu de stage correspondant à vos aspirations.

M a r j o r i e

Conseillère

T é l . :

Pavillon Abitibi-Price bureau 1250-E

-

s t a g e s

e t

4 1 8

G U A Y

e m p l o i

6 5 6 - 2 4 4 6

Les partenaires du stage

Le rôle de la responsable du cours:

Le rôle de la responsable du cours est d'informer les étudiant.e.s sur le déroulement général de l'activité, de superviser et de procéder aux évaluations. C'est elle qui, en collaboration avec les professeur.e.s/chercheur.e.s externes désigné.e.s, assurera le suivi du stage en entretenant un contact régulier avec l'étudiant.e et avec le milieu d'accueil au besoin. C'est à elle que revient l'approbation du projet de stage au moment de l'inscription et elle doit également signer l'entente initiale avec les différents partenaires. Il est également de sa responsabilité de transmettre la note finale de l'étudiant.e.

Le rôle de la personne-ressource sur le lieu du stage:

Le rôle de la personne-ressource en milieu de travail est de superviser et d'orienter l'étudiant.e dans la réalisation de son mandat. Elle participe étroitement à la définition du mandat d'activité, en détermine les objectifs, les échéances de même que les modalités de fonctionnement en étroite relation avec l'étudiant.e et la responsable du cours. C'est à cette personne que l'étudiant.e devra se rapporter tout au long de son séjour dans le milieu de travail. La personne-ressource pourra en tout temps contacter le responsable du cours. Elle a la responsabilité de procéder à l'évaluation périodique de l'étudiant.e en répondant aux questionnaires qui lui seront remis.

Le rôle du ou de la professeur.e/chercheur.e externe (le cas échéant):

Dans certain.e.s cas, l'encadrement d'un ou une professeur.e externe sera également sollicité, afin de bonifier le soutien pédagogique et les apprentissages de l'étudiant.e. Il ou elle sera identifié.e avec l'aide de la responsable du cours en fonction du domaine d'expertise spécifique au sein duquel s'inscrit le projet de stage. Son rôle se résume à encadrer de manière plus pointue les activités de l'étudiant.e en lui fournissant des pistes de réflexion, des lectures complémentaires ou en commentant les documents produits pour le milieu d'accueil. Dans le cadre des stages qui sont offerts via l'Institut EDS, **Liliana Diaz** assurera ce rôle (liliana.diaz@ihqeds.ulaval.ca). C'est elle qui sera en charge du suivi des "engagements de stage" signés entre les stagiaires et les répondants de l'organisme, de l'encadrement des étudiant.e.s par des rencontres périodiques et de la coordination de l'ensemble du processus pour le bon déroulement de la formation pratique.

Durée du stage

Le stage est d'une durée minimale de 135 heures réparties selon la distribution suivante:

- Définition du mandat et signature de l'engagement de stage entre les partenaires: **4 heures** (3% de la durée totale)
- Rencontres de suivi avec la personne responsable de l'encadrement pédagogique: **4 heures** (3% de la durée totale)
- Tenue du journal de bord et rédaction du bilan de fin de formation pratique: **20 heures** (15% de la durée totale)
- Réalisation du projet avec l'organisme d'accueil: **107 heures** selon l'horaire convenu avec l'organisme pendant les 15 semaines de la session (80% de la durée totale).

Le mandat du stage

Dans le cadre du stage, l'étudiant.e doit réaliser un mandat nouveau et original qui provient d'un organisme ou d'une entreprise. Au cours des premières semaines de la session, l'étudiant.e devra définir le travail qu'il aura à réaliser dans le cadre de son stage en collaboration les personnes responsables du cours et en milieu d'accueil. Cette rencontre se tiendra sur le lieu de travail de l'étudiant.e ou par vidéoconférence au cours des premières semaines de la session. La description du mandat d'activité (engagement de stage) devra être signée par l'étudiant.e, le ou la répondante du milieu d'accueil et les responsables de la supervision académique, puis être déposée sur le site du cours à la date prévue à cette fin.

L'engagement de stage inclut:

1. Identification des parties;
2. Description du projet et des activités;
3. Répartition des 107 heures dédiées à la réalisation du stage et calendrier des activités;
4. Résultats attendus tout au long du stage;
5. La signature du mandat.

* Un gabarit d'entente vous sera fourni à cet effet.

Le rapport final d'activité

Le contenu du rapport final d'activité devra s'adapter à la nature du projet à réaliser. Toutefois, on y retrouvera au moins les éléments suivants:

1. Informations générales sur l'institution d'accueil
2. Rapport descriptif du déroulement du volet pratique du stage
3. Analyse
4. Conclusion et recommandations

* Vous trouverez les détails relatifs au rapport final dans l'onglet Contenu et activités.

Conditions sanitaires relatives à la Covid-19 et rémunération

Les organismes d'accueil sont invités à respecter les consignes sanitaires en vigueur pour déterminer les tâches et leur modalité de réalisation, présente ou virtuelle. Dans le cas où des activités se tiendraient dans les locaux de l'organisme, les mesures sanitaires en vigueur devront être respectées.

Les stages pourront être rémunérés ou non rémunérés selon la décision de l'organisme d'accueil.

Pour tous les stages, les dépenses nécessaires à la réalisation des activités (transport, matériel ou autres) devront être assumées par l'organisme d'accueil.

Contenu et activités

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

Titre	Date
Définition du mandat et engagement de stage	
Rencontres de suivi et fiches d'évaluation	
Rapport final	

Note : Veuillez vous référer à la section Contenu et activités de votre site de cours pour de plus amples détails.

Évaluation et résultats

Évaluation des apprentissages

Sommatives

Titre	Date	Mode de travail	Pondération
Engagement de stage	Dû le 17 mai 2021 à 18h10	Individuel	10 %
Rencontre et rapport d'évaluation 1	À déterminer	Individuel	25 %
Rencontre et rapport d'évaluation 2	À déterminer	Individuel	25 %
Rapport final	À déterminer	Individuel	40 %

Informations détaillées sur les évaluations sommatives

Engagement de stage

Date de remise :	17 mai 2021 à 18h10
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	10 %
Remise de l'évaluation :	Boîte de dépôt
Directives de l'évaluation :	Voir les directives dans la section <i>Contenu et activités</i> .

Rencontre et rapport d'évaluation 1

Date de remise :	À déterminer
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	25 %
Directives de l'évaluation :	Vous devez organiser deux rencontres de suivi avec le ou la répondante du milieu de stage, dont une la mi-parcours. Cette rencontre doit se traduire par la fiche d'évaluation complétée (voir dans Contenu et activités).

Rencontre et rapport d'évaluation 2

Date de remise :	À déterminer
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	25 %
Directives de l'évaluation :	Vous devez organiser deux rencontres de suivi avec le ou la répondante du milieu de stage, dont une vers la fin du stage. Cette rencontre doit se traduire par la fiche d'évaluation complétée (voir dans Contenu et activités).

Rapport final


Date de remise :	À déterminer
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	40 %
Directives de l'évaluation :	Voir les directives dans l'onglet Contenu et activités.

Seuil de réussite

Le seuil de réussite n'a pas encore été défini par votre enseignant.

La note finale du cours se traduit par la lettre "P" pour réussite ou "N" pour échec.

Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat

Tout étudiant(e) qui commet une infraction relative aux études, au sens du Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval, dans le cadre du présent cours, notamment en ce que constitue du plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues par ce Règlement. Il est très important que chaque étudiant(e) prenne connaissance des articles 22 à 32 dudit Règlement, à : <http://ulaval.ca/reglement-disciplinaire> 

Tout étudiant(e) est tenu, en réalisant tout travail écrit requis dans un cours, de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur et à la prévention du plagiat dans ses travaux formateurs soumis à l'évaluation. Constituent notamment du plagiat les faits de :

- i. copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sur support de papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets ni en hors-texte et sans en mentionner la source;
- ii. résumer l'idée originale d'un auteur(e) en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
- iii. traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
- iv. remettre un travail copié partiellement ou totalement d'un autre étudiant(e) (avec ou sans son accord);
- v. remettre un travail téléchargé partiellement ou totalement d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

[Sources: En application de l'article 161 du Règlement des études de l'Université Laval, https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire_general/Reglements/Reglement_des_etudes.pdf. Commission de l'Éthique de la science et de la technologie, *La tricherie dans les évaluations et les travaux à l'université: l'éthique à la rescousse* (rédaction: Denis Boucher), Québec, 15 mai 2009; texte adapté ici le 16 juillet 2009.]

Correction linguistique, retard et présentation des travaux

Évaluation de la qualité du français

La Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique se réfère à la [Politique sur l'usage du français à l'Université Laval](#) ainsi qu'aux [dispositions relatives à son application](#).

De plus, la Faculté recommande aux enseignants d'attribuer jusqu'à concurrence de 15 % de la note totale de tout examen, rapport, travail long ou tout autre document évalué, à la correction orthographique et grammaticale.

Une plus grande tolérance est accordée lors de la correction des travaux et des examens des étudiants non francophones.

Au besoin, profitez des services d'amélioration de la qualité du français à votre disposition sur le campus :

- [Ateliers gratuits d'aide à la rédaction](#) offerts par la Bibliothèque
- [Cours de perfectionnement en français de 1 à 3 crédits](#) offerts en classe par l'École des langues
- [Cours de perfectionnement en français de 1 à 3 crédits](#) offerts à distance par l'École des langues

Retard et présentation des travaux

Aucun retard injustifié à la remise des travaux ne sera toléré.

Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation

Le seul appareil électronique toléré pendant une séance d'évaluation est la calculatrice.

Les calculatrices autorisées durant les séances d'examen pour tous les cours offerts par la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique sont les suivantes :

- Hewlett Packard HP 20S, HP 30S, HP 32S2, HP 33S, HP 35S
- Texas Instrument TI-30Xa, TI-30XIIB, TI-30XIIS, TI-36X (plus fabriqué),
- BA35
- Sharp EL-531**, EL-535-W535, EL-546**, EL-510 R, EL 516*, EL-520**
- Casio FX-260, FX-300 MS, FX-350 MS, FX-300W Plus, FX-991MS, FX-991ES (plus fabriqué), FX-991W*, FX-991ES Plus C*

* Modèles qui ne seront plus autorisés dès 2016.

** Calculatrices Sharp: sans considération pour les lettres qui suivent le numéro.

Absence aux examens

Un étudiant absent à un examen ou à toute autre séance d'évaluation obtient automatiquement la note zéro à moins qu'il ait des motifs sérieux justifiant son absence.

Les seuls motifs acceptables pour s'absenter à un examen et avoir droit à un examen de reprise sont les suivants :

- **Convocation par une cour de justice** durant la plage horaire prévue pour l'examen avec preuve de convocation.
- **Maladie durant la plage horaire prévue pour l'examen avec un billet de médecin** précis incluant les dates d'invalidité et les coordonnées du médecin.
- **Mortalité d'un proche** avec preuve de décès et lettre d'une tierce personne attestant du lien de parenté ou autre lien entre l'étudiant et la personne décédée.

Les pièces justificatives doivent être des originaux et doivent être présentées à l'enseignant, au directeur de programme ou au secrétariat des études (1250 pavillon Abitibi-Price) le plus rapidement possible.

Aucune justification d'absence reliée à des événements sportifs (sauf pour les athlètes du Rouge et Or, sur approbation préalable de la direction de programmes) ou reliée à un emploi, à un conflit d'horaire avec d'autres cours ou examens, à des horaires de voyage conflictuels (billets d'avion déjà achetés, par exemple) ou à des motifs religieux quelconques n'est acceptable.

Les conflits d'horaire doivent être résolus au tout début de la session, avant la fin de la période de modification du choix de cours, par l'étudiant lui-même. Un étudiant inscrit au cours après cette date est réputé ne pas avoir de conflit d'horaire et pourra se présenter à tous ses examens.

L'étudiant dont l'absence est dûment justifiée a l'obligation de se rendre disponible pour un examen de reprise à la date fixée par l'enseignant sans quoi il obtiendra la note zéro pour cet examen.

Étudiants ayant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle

Afin de bénéficier de mesures d'accommodement pour les cours ou les examens, un rendez-vous avec une conseillère ou un conseiller du Centre d'aide aux étudiants travaillant en **Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH)** est nécessaire. Pour ce faire, les étudiants présentant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle permanente doivent visiter le site monPortail.ulaval.ca/accommodement et prendre un rendez-vous, le plus tôt possible. Au cours de la semaine qui suit l'autorisation des mesures, l'activation des mesures doit être effectuée dans monPortail.ulaval.ca/accommodement pour assurer leur mise en place.

Les étudiants ayant déjà obtenu des mesures d'accommodements scolaires doivent procéder à l'activation de leurs mesures pour les cours et/ou les examens dans monPortail.ulaval.ca/accommodement afin que celles-ci puissent être mises en place. Il est à noter que l'activation doit s'effectuer au cours des deux premières semaines de cours.

Matériel didactique

Cette section ne contient aucune information.

Bibliographie

Bibliographie

Cette sous-section n'a pas encore été complétée par votre enseignant.

